



**Pouvoir et autorité**  
**Le « coup de gueule » de Myriam Revault d'Allonnes**

Nous assistons aujourd'hui à une étrange confrontation : celle qui met aux prises un pouvoir sans autorité et des autorités sans pouvoir. Clarifier et même renouveler ces deux notions me semble très important : à la fois pour comprendre ce qui se passe actuellement et pour élaborer à propos de l'idée de « révolution » quelque chose qui ne revienne pas à répéter les errements tragiques du passé et ne nous fasse pas revenir au grand soir ou aux lendemains qui chantent, auxquels nous avons raison de ne plus croire parce qu'ils nous donnent à voir un avenir préfiguré à l'avance, clos, et non un avenir ouvert. Je voudrais donc poser la question suivante : que signifie « faire autorité ? » Et pourquoi cette question d'un pouvoir qui autorise et qui s'autorise est-elle une question fondamentale ?

Je le ferai en énonçant quatre points :

1- un pouvoir sans autorité ou dont l'autorité est affaiblie est un pouvoir qui est conduit à brutaliser les rapports sociaux. Et brutaliser les rapports sociaux ce n'est pas permettre et encore moins faciliter l'exercice du conflit démocratique. L'affaiblissement de l'autorité de l'Etat est liée, nous le savons, à deux sortes de facteurs : à court terme, des raisons plus ou moins factuelles, conjoncturelles ou circonstanciellelles : la pression électorale, le manque d'exemplarité des gouvernants, la médiatisation voire la « peopolisation ». Mais, plus profondément, il y a quelque chose d'inhérent, de propre à la démocratie moderne : l'Etat de droit est structurellement contraint de présenter des raisons à ses actions, il doit justifier son action et leurs prémisses.

2- On ne peut donc pas agir sans se sentir autorisé à le faire et cette autorisation ne procède pas de l'individu seul. De même, ce n'est pas l'Etat qui s'autorise lui-même dans un geste souverain (ou prétendument souverain) mais il ne reçoit d'autorisation que d'un autre que lui – la société – qui apparaît comme la source essentielle de la légitimité. Autrement dit, le renforcement factuel des signes du pouvoir (les exhibitions de type sécuritaire, le recours à la force publique, la multiplication des signes de la fonction coercitive) ne signifie nullement un renforcement de l'autorité. Car, en matière d'autorité, il ne s'agit pas seulement de se faire obéir : il s'agit de se faire reconnaître. Mais précisément, pour reconnaître l'autorité il faut en exercer une ou au moins imaginer que l'on pourra un jour en exercer une.

3 - Un vrai pouvoir, un pouvoir « autorisé », c'est donc d'abord un pouvoir ou une puissance partagés. L'autorité ce n'est pas seulement (comme l'indique la racine latine *auctoritas*, *augere*) une augmentation du pouvoir ou de la domination, un surplus, un surcroît qui lui donne sa légitimité. C'est aussi un pouvoir créateur (comme l'indique la vieille racine indo-européenne –*aug* et qu'on retrouve dans le mot « auteur » : l'auteur n'est pas simplement celui qui augmente ce qui existe déjà mais celui qui crée). Mais on ne crée pas à partir de rien : encore moins dans le registre de l'histoire et de la politique. Quand on récuse la vieille et ruineuse idée de la révolution (liée à la régénération, à la fabrique de l'homme nouveau), on récuse aussi l'idée de la table rase, du commencement *ex nihilo*. On s'attache au contraire à l'idée que le commencement, la capacité à commencer, à créer du nouveau, de l'inédit s'enracine dans une durée vivante. Commencer, c'est commencer de continuer mais continuer c'est aussi continuer de commencer.

Prenons l'exemple d'Obama : lorsqu'il fait référence à Lincoln, à Franklin Roosevelt, à Martin Luther King, il ne les invoque pas comme des *modèles* à imiter mais comme des *exemples* dont on peut s'inspirer pour créer du nouveau, de l'inédit. Différence fondamentale : d'un côté ce qu'on nous invite à répéter (suivre un modèle), de l'autre ce dont on peut s'inspirer pour inventer, créer du nouveau, de l'inédit. Obama s'autorise d'un passé vivant qui est une réserve de sens inépuisée.

4 – cela a beaucoup à voir avec la possibilité d'une interaction entre le pouvoir et ce qui, en dernier ressort, autorise l'action publique. Cela a également à voir avec l'idée qu'on se fait de la démocratie quand on ne la réduit pas à un simple exercice formel et je crois profondément qu'elle n'est pas que cela. Un pouvoir autorisé, un pouvoir qui s'autorise ce n'est pas un pouvoir qui « permet » d'en haut - mais un pouvoir qui inscrit l'action dans un devenir, autrement dit dans la durée : exercer l'autorité ce n'est pas tant la posséder que la promettre. L'autorité ne se détient pas à la manière d'une « chose » que l'on a en sa possession. Elle nous a été confiée et nous n'en sommes, pour un temps, que les dépositaires. Et c'est parce qu'elle s'exerce dans un devenir qu'elle « autorise ». Le déplacement vers le verbe (autoriser) met l'accent sur l'activité et installe l'autorité au cœur d'une philosophie pratique dont le noyau est « je peux » et même « nous pouvons ». Car l'exercice de l'autorité ne va pas sans que soit donnée à ceux que nous autorisons la capacité de l'exercer à leur tour.